

## Communiqué de Presse

Paris, le 15 décembre 2022

### Le Groupe AGRICA obtient l'agrément de l'ACPR pour le FRPS CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Acteur historique de la retraite supplémentaire depuis 1952, le Groupe AGRICA vient d'obtenir l'agrément de l'ACPR pour la création du Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire (FRPS) CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, faisant suite au dépôt d'un dossier le 30 juin 2022.

Cet agrément est effectif depuis sa parution au Journal Officiel le 15 décembre 2022. Les contrats PER CCPMA multisupports et CCPMA RETRAITE (régime fermé) sont transférés et désormais assurés par cette nouvelle entité.

- **Forme juridique et gouvernance**

Filiale de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE (dédiée aux organismes professionnels agricoles) et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, **CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** prend la forme d'une société anonyme d'assurance, dont le Conseil d'administration est composé paritairement de **quatorze administrateurs, soit sept par collège.**

Il s'agit de la seconde société d'assurance créée par le Groupe AGRICA, après le **FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.**

#### Fiche d'identité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

**Président du Conseil d'administration** : Emmanuel Delétoile

**Vice-président du Conseil d'administration** : Charles Belin

**Directeur général** : Frédéric Héroult

**Directeur général délégué** : Antoine Leroy

**Date de création** : 1er janvier 2022

- **Mise en conformité du régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE**

Pour rappel, le régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE a été préalablement mis en conformité avec la **loi PACTE**, en se transformant en **Plan d'Épargne Retraite (PER) multisupports**. Cette mise en conformité approuvée par l'Assemblée Générale de l'institution, est **effective depuis le 1er juillet 2022**.

[En savoir plus sur le PER CCPMA multisupports](#)

**En chiffres / Le PER CCPMA multisupports (Données au 31/12/2021)**



- **Une expertise réaffirmée sur le marché de l'épargne retraite**

« La création de ce second FRPS nous permet d'accompagner au mieux les salariés dans la préparation de leur retraite. Celui-ci bénéficie d'un cadre prudentiel plus favorable à la gestion d'actifs de long terme tout en assurant un développement rentable des activités » souligne **Frédéric Hérault, directeur général du Groupe AGRICA**, et d'ajouter « Il répond par ailleurs aux attentes de nos clients. J'en veux pour preuve la croissance renouvelée des versements volontaires dont le montant arrêté en 2021 était de près de 20 M€, enregistrant une évolution de +12,5 % par rapport à l'exercice précédent, tous régimes confondus. »

« Sur le plan financier, l'association des placements euros garantis et des unités de compte performantes, présage d'un produit phare sur la place dédié au monde agricole et agroalimentaire » poursuit **Antoine Leroy, directeur général délégué du Groupe AGRICA**.

Avec la mise en place du **FRPS CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE**, le Groupe AGRICA réaffirme son expertise sur le marché de l'épargne retraite à destination du monde agricole, agroalimentaire et affinitaire, tout en faisant partie des groupes de protection sociale complémentaire précurseurs à avoir pris cette orientation aux côtés des grands assureurs de la place.

## À propos du Groupe AGRICA

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec près de 712 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1 million de cotisants dans 273 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

## CONTACT PRESSE

**Claire Cesbron**  
Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07.  
[communication@groupagric.com](mailto:communication@groupagric.com)

---

*En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.*

*Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :*

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

*Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : [dpo.blf@groupagric.com](mailto:dpo.blf@groupagric.com) ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.*